



**PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 mai 2020**

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Philippe BARON	Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Thierry BAUDOUIN	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Sandrine VIEL
Corinne BAUDRY-GELLE	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bérangère BAZANTAY	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS	
Florence BAZZOLI	Jamel CHENIOUR	Constance MACKOW	Philippe ROBIN	
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX	

ABSENTS EXCUSES POUVOIRS

Alain ROBIN	Alain ROBIN à Jean-François MOREAU
-------------	---------------------------------------

Secrétaire de séance :
Assistait également :

Jamel CHENIOUR, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Elise FIE – Assistante



Jean-François MOREAU ouvre la séance, il explique que normalement, c'est le Maire sortant qui ouvre la séance, il remercie les conseillers municipaux sortants, et il fait lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Michel BERNIER adressés aux nouveaux conseillers municipaux :

« Mesdames, Messieurs,

Vous avez été élu(e) le 15 mars dernier Conseiller Municipal de la Commune de Bressuire.

Le confinement décrété le 17 mars a retardé votre installation à ce jour.

Nous venons de traverser une période extrêmement difficile qui a conduit l'Etat à s'appuyer sur les élus locaux pour assurer un fonctionnement correct de notre administration et assurer le lien entre nos concitoyens, nos associations, nos entreprises, les différentes administrations et entités politiques.

J'ai donc été amené comme Maire de Bressuire à assurer cette période exceptionnelle en lien très étroit avec Jean-François MOREAU, mon 1^{er} Adjoint et Emmanuelle MENARD, tête de liste de « Bressuire et Vous ».

Toutes les décisions et orientations ont été prises en plein accord entre nous trois, appuyées par des réunions en visio-conférence avec les membres du Bureau Municipal.

Pendant le confinement, comme à leur habitude, les cadres et les personnels de la Ville ont été exemplaires, à la fois dans l'organisation du travail et leur souci permanent de rendre un service public de qualité. Je les en remercie.

A partir de ce soir, chacun d'entre vous êtes donc officiellement Conseiller Municipal de Bressuire.

Depuis maintenant plus de deux mois, nous sommes abreuvés d'avis de « spécialistes » sur le plan politique, social, sanitaire ou économique, des avis souvent contradictoires qui mettent en exergue la difficulté des choix politiques.

D'aucuns disent « ce ne sera jamais comme avant » peut-être...l'avenir nous le dira.

Ce qui me paraît sûr, c'est que pendant quelques années nous allons, nous collectivité, subir les conséquences de cette crise sur le plan financier, social et économique.

Vous avez été élu, vous avez défendu des programmes qui devront sans doute être adaptés à ces nouvelles circonstances.

Par ailleurs, ce confinement a mis en exergue la nécessité de ce que l'on appelle traditionnellement les circuits courts. C'est autant valable pour l'alimentation que pour les productions artisanales et industrielles.

Déjà, au niveau de l'Agglo, nous avons engagé des réflexions pour établir un plan d'alimentation territorial. J'ose espérer que les textes s'adapteront, et en particulier le Code des Marchés Publics pour permettre à nos producteurs et nos entreprises d'assurer une diversification de leur production et une visibilité durable de leur stratégie. Il en sera de même pour l'urbanisme et donc le PLUI où les orientations actuelles tendant à concentrer l'habitat peuvent être remises en cause.

Ces enjeux sont désormais de votre responsabilité et j'ose espérer que dans ce contexte difficile, majorité et minorité, vous fassiez front pour donner à Bressuire et à nos concitoyens les réponses qu'ils attendent et les perspectives d'un développement durable de notre territoire.

Je vous souhaite un mandat serein au service de vos concitoyens et dans le respect des valeurs républicaines.

Jean-Michel BERNIER »

☪

Jean-François MOREAU explique que la salle a été disposée selon les recommandations liées au Covid-19, les élus ont été placés selon l'ordre alphabétique de leur nom, exceptés lui-même pour l'ouverture de la séance, Marie JARRY qui va présider la séance et Pierre BUREAU qui gère la partie technique de la séance.

☪

Il procède à l'appel nominal des conseillers, avec énoncé du résultat des élections.
Il proclame solennellement l'installation du Conseil Municipal.

☪

Madame Marie JARRY, en tant que doyenne d'âge des conseillers élus, préside la séance.
Marie JARRY proclame solennellement l'installation du Conseil Municipal. Elle propose comme secrétaire de séance Monsieur Jamel CHENIOUR, lequel sera assisté de la Directrice Générale des Services.
Monsieur Alain ROBIN, absent, a donné son pouvoir à Monsieur Jean-François MOREAU.

☪

Élection du Maire

Madame Marie JARRY, Présidente de la séance, donne lecture des articles L 2122-4, L. 2122-5 et L. 2122-7 du CGCT relatifs au mode de scrutin de l'élection du maire.

Elle rappelle que le Maire doit être élu parmi les membres du Conseil au scrutin secret et à la majorité absolue.

Jean-François MOREAU propose, et demande l'accord, pour des raisons sanitaires, de voter à bulletins secrets, sans enveloppe, dans une urne fumée, et pour éviter tout déplacement vers l'urne, Madame Delphine CHESSERON, la Directrice Générale des Services, passera dans les rangs avec celle-ci afin que chaque conseiller y dépose son bulletin.

Tous les conseillers municipaux donnent leur d'accord.

La Présidente déclare **le scrutin ouvert (scrutin secret art L2122-4 du CGCT)**

La Présidente demande **s'il y a des candidatures** au poste de Maire et si certains conseillers souhaitent intervenir.

Jean-François MOREAU prend la parole et propose la candidature de Emmanuelle MENARD au nom des élus de la liste « Bressuire et vous ».

La Présidente de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Marie JARRY – Présidente
- Jamel CHENIOUR - Secrétaire
- Anita BRIFFE – Assesseur
- Hélène BROSSEAU – Assesseur

Il est procédé au vote

Les assesseurs procèdent au **dépouillement** à haute voix des bulletins trouvés dans l'urne.

Votants :	33
Bulletins nuls ou blancs :	3
Suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	17

RESULTATS

Voix obtenues par Emmanuelle MENARD	:	30
Bulletins blancs :	:	3

Emmanuelle MENARD est élue Maire de Bressuire.



Madame Marie JARRY cède la présidence de la séance au Maire nouvellement élu.
Madame le Maire prend la parole :

« Mesdames et messieurs les élus, madame, messieurs les journalistes, mesdames et messieurs, merci de votre présence. Je fais d'ailleurs un petit aparté pour saluer un peu plus particulièrement les bénévoles d'En Bocage TV qui ont accepté ce défi de filmer en direct cette séance de Conseil pour la population de Bressuire et pourquoi pas d'un peu plus loin. J'espère qu'ainsi chaque personne intéressée de près ou de loin par la vie publique pourra vivre donc une nouvelle expérience démocratique et j'adresse une pensée fort amicale aux personnes absentes de cette salle.

L'émotion attendue ne sera pas celle qu'elle aurait dû être au lendemain des élections mais elle ne sera pas

nous plus celle que nous aurions eue lors du Conseil finalement annulé du 20 mars.

Nous aurions tous voulu qu'il en soit autrement, nous aurions tous voulu vivre ces instants avec plus de joie et moins d'anxiété. Mais je crois et j'espère pouvoir dire qu'aujourd'hui, nous allons vers plus de « positif », vers des projets nouveaux et vers une convivialité retrouvée. Pendant toute cette période que nous avons traversée, nous avons continué à faire notre devoir d'élus et je remercie vivement, chaleureusement et amicalement tous les anciens collègues avec qui nous avons œuvrés pendant 2 mois pour que la vie municipale se poursuive.

Je m'arrête plus longuement encore pour évoquer les services municipaux de la ville de Bressuire et je veux prendre le temps de citer chacun d'entre eux. Ils sont restés au contact de la population pour rendre le service public, alors qu'eux-mêmes, parfois, pouvaient être en proie à de nombreuses craintes. Certains n'ont pas pu travailler durant cette crise pour diverses raisons (étant fragiles, gardes d'enfants ou ayant des missions non-télétravaillables). Ce soir, je veux mettre en avant ces femmes et ces hommes qui ont tout donné dans l'efficacité et dans l'envie de rendre service à la population.

Je commence tout d'abord par les personnes qui ont organisé les élections mais qui ont su mettre en place toutes les conditions nécessaires pour assurer la sécurité des bureaux de vote.

Le confinement est arrivé et là, il a fallu toutefois continuer à assurer le standard l'accueil pour l'État Civil, ce fut chose faite dès les 1^{eres} heures.

L'accueil des usagers du CCAS a été également poursuivi. Le marché couvert, (comment ne pas le citer ?), car je crois qu'il fût emblématique de la réussite de la réorganisation des services durant cette crise et les services techniques, la placière, les agents de nettoyage et la police Municipale ont mis toute leur énergie pour faire que les clients et commerçants se sentent en toute sécurité.

Le paiement des factures, même si cela est moins visible, est pourtant une priorité et les services financiers ont fait pour qu'il n'y ait aucun retard pour les fournisseurs mais également pour le monde associatif.

Les services de la Maison des Association étant fermés au public, le personnel n'a pas hésité à venir prêter main forte à l'accueil de la mairie tout comme les secrétaires de mairies déléguées et le secrétariat général.

Et puis, avant le déconfinement, tout le monde le sait, il a fallu réorganiser les écoles et la restauration scolaire. Les services scolaires donc, techniques, HPL, restauration de notre collectivité ont, eux aussi été fortement mobilisés pour que les enfants et parents fassent une rentrée dans les conditions les plus sereines possibles et nous avons constaté que tout s'était formidablement bien passé.

Je n'oublierai pas les services urbanisme, CTM, voirie, espaces verts, marché public et Ressources Humaines qui ont toujours eu des moments de présence au sein de la collectivité pour répondre aux différentes demandes. La propreté manuelle a également été assurée et le nettoyage des points propres (alors qu'il y a encore malheureusement encore de nombreuses incivilités) a également eu lieu.

Bien sûr, tout cela s'est fait avec la maîtrise et le soutien d'une équipe de direction qui, Delphine me l'a dit, a été extrêmement solidaire ce qui a permis de franchir cette épreuve (car cela en fût une) sans encombre. Et cela s'est fait sous la houlette d'un binôme hors norme et hors paire que forme nos 2 directeurs Delphine et Mathieu. Ils ont dirigé de mains de maître toutes ces organisations pourtant certaines fois bien compliquées et ceci avec les valeurs humaines que nous leur connaissons.

Alors, vous savez, chers collègues, que tous les soirs à 20h, les Français et sans doute les Bressuirais, applaudissaient les services qui étaient en 1^{ère} ligne. Et bien, il est 19 h mais je vous demande et vous remercie de bien vouloir interrompre mon discours pour applaudir et ainsi remercier officiellement tous les services que je viens de vous nommer.

Les électrices et les électeurs qui se sont déplacés se sont prononcés très nettement en notre faveur et nous ont donné mandat à chacun d'entre nous ici présent au sein de ce Conseil Municipal, afin de les représenter et ceci dans l'intérêt général de la commune. Je veux, bien évidemment, à nouveau les remercier, comme j'ai pu le faire le dimanche 15 mars pour l'effort qu'ils ont accompli afin de porter leur voix et ainsi marquer leur attachement à un programme et une liste qui leur ressemblent. Je veux aussi apporter tout mon soutien moral aux habitants qui ont subi cette crise pour des raisons de santé évidemment mais aussi pour des raisons économiques (nos commerces, entreprises ainsi que le monde associatif).

Chers collègues, vous m'avez fait le plaisir de m'élire ce soir, mais c'est à vous, mon équipe, que je veux rendre hommage, pour la campagne que nous avons menée ensemble sans que vous comptiez votre temps ou votre énergie.

En vous regardant aujourd'hui, je ne vois que des visages amis, des visages sur lesquels chacun pourra compter à Bressuire, comme dans les communes déléguées.

Ce soir, nous allons tous un peu changer « d'habit ». Nous sommes tous maintenant responsables de la direction que prendra cette ville. C'est une responsabilité exaltante et lourde à la fois. Nous nous inscrivons dans une continuité et en sommes fiers.

Je vais donc également remercier ce soir les 2 maires précédents de cette Ville avec qui j'ai eu le plaisir de

travailler : Claude BOUTET qui m'a sans doute donné le goût de la chose publique et Jean-Michel BERNIER. Ces dernières années, et encore plus ces 2 derniers mois, j'ai pu vivre de nouvelles et nombreuses responsabilités en collaboration totale avec Jean-Michel. Je n'ai pu jusqu'ici lui rendre hommage publiquement :

Tout à sans doute été dit sur lui, sa bonne gestion financière, sa vision avant-gardiste, son 2ème métier d'architecte !

Moi, je vais m'arrêter sur son côté humain comme je lui ai déjà dit personnellement. J'ai très souvent trouvé injuste le fait que certains l'estimait autoritaire et dur. Moi, et je crois que les collègues pourraient le dire, je sais qu'il est profondément humain, qu'il a voué sa vie pour le service à rendre aux Bressuirais, qu'à chaque acte décidé, il se demandait réellement comment cela affecterait les citoyens. Et je dis encore haut et fort qu'il a un esprit solidaire comme rarement j'ai vu et que je suis fière d'être dans cette lignée.

Nous allons, j'en suis sûre, marcher sur la voie tracée et continuer ainsi le développement de Bressuire et des ses communes. Travailler, je le souhaite, avec nos collègues de l'opposition ; opposition qui sera constructive j'en suis sûre. Ceci ne pourra se faire sans les services qui nous entourent. Sur ce point, je suis pleinement rassurée. Je les connais, je connais leurs compétences, leur professionnalisme. A Bressuire, le sens du service public n'est pas un vain mot mais une volonté affichée chaque jour par l'ensemble du personnel. Je veux leur dire, après cette élection, que ma porte leur sera toujours ouverte qu'ils pourront compter sur moi comme je sais que je peux compter sur eux.

Ce soir, je revêts l'écharpe de 1ère femme Maire de Bressuire. Autour de moi tout le monde m'en parle. C'est historique me disent certains. Sans doute pour eux, mais moi, et encore plus avec les difficultés que nous vivons, ce n'est pas ce qui me porte. Ce qui me porte, ce qui m'emporte même, ce sont les engagements que nous avons pris auprès des Bressuire.

Poursuivre le développement économique de Bressuire, faire de notre ville et de ses communes déléguées un endroit où il fait bon vivre, accompagner toujours aussi fortement nos associations, favoriser les transitions énergétiques et améliorer le cadre de vie, animer (quand cela sera de nouveau possible) fortement notre territoire et faire que Bressuire rayonne de plus en plus..

Enfin, participer activement à la communauté d'agglomération et faire que, là aussi, nous puissions, avec mes collègues conseillers communautaires, œuvrer pour l'ensemble de nos concitoyens.

Permettez-moi enfin d'avoir une pensée émue pour ma famille, qui, restrictions sanitaires obligent, ne peut être à mes côtés ce soir. Je pense très fort à mes parents, ma sœur, à mes amis et puis bien sûr à mon mari et mes enfants qui me soutiennent tant, qui m'ont portée et me portent encore pour affronter les responsabilités qui m'incombent.

Ce soir, pour reprendre, mes propos du début, ce n'est pas forcément un événement de joie comme il pourrait l'être, mais avec optimisme, j'ose penser que dans quelques temps, tout ceci ne sera qu'un mauvais souvenir pour Bressuire et que nous pourrons montrer pleinement tout ce que nous avons envie d'entreprendre pour Bressuire et donc pour Vous ! »

Fixation du nombre des adjoints

Dans le respect des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose que soient créés 8 postes d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, dans le respect de la parité.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à 8.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création de 8 postes d'adjoints au maire.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Élection des Adjoint

Selon les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Selon la délibération du Conseil Municipal de ce jour instituant 8 postes d'Adjoints,
Madame le Maire informe que les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret.

il est proposé par Monsieur le Maire à l'élection de 8 adjoints, suivant la liste ci-dessous en indiquant les secteurs que chacun aura en charge :

NOM PRENOM	Fonction	Compétences
Jean-François MOREAU	1 ^{er} adjoint	Finances-Ressources Humaines- Administration générale
Pascale FERCHAUD	2 ^{ème} adjoint	Affaires sociales
Yannick CHARRIER	3 ^{ème} adjoint	Centre Technique Municipal-Voirie-Espaces verts
Marinette TALLIER	4 ^{ème} adjoint	Affaires scolaires-Hygiène et propreté des locaux
Alain ROBIN	5 ^{ème} adjoint	Evènementiel – Sport
Véronique VILLEMONTAIX	6 ^{ème} adjoint	Culture – Vie associative - Patrimoine
Bruno COTHOUIS	7 ^{ème} adjoint	Commerce - Police municipale – Sécurité routière
Anne-Marie BARBIER	8 ^{ème} adjoint	Urbanisme

La Présidente de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Marie JARRY – Présidente
- Jamel CHENIOUR - Secrétaire
- Anita BRIFFE – Assesseur
- Hélène BROSSEAU – Assesseur

Elle fait procéder au vote.

Chaque Conseiller Municipal, a remis fermé dans l'urne présentée, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- **Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :** 33
- **A déduire : bulletins énumérés à l'article L66 du Code Électoral :** 0
- **Suffrages exprimés :** 33
- **Majorité absolue :** 17

LE LISTE DES 8 ADJOINTS PRECITEE A OBTENU :

33 VOIX, ELUE

Élection des maires délégués

Madame le Maire rappelle, que dans le cadre d'une commune nouvelle créée après la loi du 16 décembre 2010, la création de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un maire délégué, désigné par le conseil municipal de la commune nouvelle (art L2113-11 nouveau CGCT).

Le maire délégué est élu par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue selon les mêmes modalités que pour l'élection du maire.

Les fonctions de maire délégué et de maire sont incompatibles.

Le maire délégué remplit dans la commune déléguée les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire. Il peut être chargé, dans la commune déléguée, de l'exécution des lois et règlements de police et recevoir du maire les délégations prévues aux articles L2122-18 à L2122-20 du CGCT (art L2122-13 du nouveau CGCT).

Il est procédé à l'élection des maires délégués.

La Présidente de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Marie JARRY – Présidente
- Jamel CHENIOUR - Secrétaire
- Anita BRIFFE – Assesseur
- Hélène BROSSEAU – Assesseur

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE :

Madame le maire propose la candidature de Arnaud PRINTEMPS

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 33 |
| - à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral : | 0 |
| - reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 33 |
| - Majorité absolue : | 17 |

A OBTENU

- Arnaud PRINTEMPS

33 voix, ELU

Arnaud PRINTEMPS, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE BREUIL-CHAUSSEE :

Madame le maire propose la candidature de Bérangère BAZANTAY

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :	
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
- à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral :	0
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	33
- Majorité absolue :	17

A OBTENU

- Bérangère BAZANTAY

33 voix, ELUE

Bérangère BAZANTAY, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée MAIRE DELEGUE DE BREUIL-CHAUSSEE et a été immédiatement installée.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE CHAMBROUTET :

Madame le maire propose la candidature de Sandra CAILTON

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :	
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
- à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral :	0
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	33
- Majorité absolue :	17

A OBTENU

- Sandra CAILTON

33 voix, ELUE

Sandra CAILTON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE CHAMBROUTET et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE CLAZAY :

Madame le maire propose la candidature de Thierry BAUDOUIN

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :	
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
- à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral :	0
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	33

- Majorité absolue :

17

ONT OBTENU

- **Thierry BAUDOUIN**
- **Alain ROBIN**

32 voix, ELU
1 voix

Thierry BAUDOUIN, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE CLAZAY et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE NOIRLIEU :

Madame le maire propose la candidature de Pascal GABILY

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral : 0
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

A OBTENU

- **Pascal GABILY**

33 voix, ELU

Pascale GABILY, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée MAIRE DELEGUE DE NOIRLIEU et a été immédiatement installée.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE NOIRTERRE :

Madame le maire propose la candidature de Jean-François MOREAU

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral : 0
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

A OBTENU

- **Jean-François MOREAU**

33 voix, ELU

Jean-François MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE NOIRTERRE et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE SAINT-SAUVEUR :

Madame le maire propose la candidature de Etienne HUCAULT

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
- à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral :	0
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	33
- Majorité absolue :	17

A OBTENU

- Etienne HUCAULT

33 voix, ELU

Etienne HUCAULT, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE SAINT-SAUVEUR et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE TERVES :

Madame le maire propose la candidature de Pierre BUREAU

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
- à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral :	0
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	33
- Majorité absolue :	17

A OBTENU

- Pierre BUREAU

33 voix, ELU

Pierre BUREAU, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE TERVES et a été immédiatement installé.

Il explique que lorsqu'il est arrivé à Bressuire en 1979, une des premières personnes rencontrées fut Monsieur Jean Tauru, qui était maire-délégué de Terves, terme dont il ignorait la signification.

Il salue l'évolution de la fusion-association et le travail en collaboration avec l'ensemble des élus, il remercie particulièrement les précédents maires-délégués ; Monsieur Jean-Pierre DUFES, Monsieur Hilaire BROSSARD et Monsieur Michel PANNETIER qui ont porté la parole du travail commun.

Madame Florence BAZZOLI demande à prendre la parole et explique que les membres de l'opposition ont décidé de voter en faveur des adjoints et des maires-délégués proposés, car ils sont convaincus que dans cette période de grands défis à relever, beaucoup de compétences sont présentes au sein du conseil municipal, avec des gens impliqués. Elle souhaite et espère pouvoir construire ensemble, construire autrement dans une collaboration et entente mutuelle particulièrement sur des sujets qui pourraient être divergents, ils souhaitent tenter l'aventure en faisant confiance.

Madame le Maire la remercie et évoque l'élection des prochaines commissions municipales parmi lesquelles l'opposition aura un poste proposé.

Lecture de la charte de l'élu

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que le nouveau Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévu à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.
Elle fait lecture des 7 points principaux .

Madame le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte et des chapitres du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L. 2123-1 à L. 2123-35 et R123-1 à D 2123-28).

Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS – Ville de Bressuire

Madame le Maire rappelle qu'en vertu des articles L.123-6 et R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du C.C.A.S est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion minimale de 8 membres et maximale de 16, en plus du Maire.

L'ensemble des formalités de renouvellement des administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de deux mois à compter de l'installation du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose ainsi à l'assemblée délibérante que le Conseil d'Administration du C.C.A.S se compose de 16 membres au total dont 8 élus municipaux et 8 membres issus de la société civile.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.123-6 et R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** le nombre d'administrateurs du CCAS à **16**.

VOTE : adopté à l'unanimité

Désignation des membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS – Ville de Bressuire

Les membres désignés par le Conseil Municipal

Madame le Maire explique que les candidatures sont présentées par chaque groupe sous forme de liste complète ou incomplète.

Il convient de prendre en compte l'ensemble du Conseil Municipal issu des élections.

► Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste

PROPOSITION : 8 membres

Les représentants de la société civile qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune, sont nommés par arrêté du Maire,

après affichage minimum de 15 jours en mairie à destination des associations pour les informer du renouvellement du Conseil et les inviter à déposer des candidatures.

► Parmi les membres nommés , la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations:

les associations de personnes âgées et de retraités,

les associations de personnes handicapées,

les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,

Les associations familiales (représentant désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF).

MEMBRES PROPOSES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (8) :

Pascale FERCHAUD
Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CAILTON
Alain ROBIN
Yannick CHARRIER
Stéphanie FILLON
Anne ROUX
Anita BRIFFE

La Présidente de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Marie JARRY – Présidente
- Jamel CHENIOUR - Secrétaire
- Anita BRIFFE – Assesseur
- Hélène BROSSEAU – Assesseur

Elle fait procéder au vote.

Chaque Conseiller Municipal, a remis fermé dans l'urne présentée, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- A déduire : bulletins énumérés à l'article L66 du Code Électoral : 0
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

LE LISTE DES 8 MEMBRES PRECITEE A OBTENU :

33 VOIX, ELUE

☪

*Madame le Maire explique qu'il y a eu des problèmes de son lors de la rediffusion, Enbocage TV pourra rediffuser la séance d'installation du Conseil Municipal dans les prochains jours.
Elle remercie l'ensemble des conseillers municipaux de leur présence.*

☪

Madame le Maire précise que les prochains Conseils Municipaux auront lieu le 8 juin et le 29 juin à 18h30.

☪

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

☪

Le Secrétaire de séance,


Jamel CHENIOUR

Le Maire,


Emmanuelle MENARD

